

380,0

p.B.51.14.21.20.Arg. - IN/ba  
Chili.         

Berne, le 27 janvier 1971

Ba 27.Jan.71 LY

Note au Chef du Département

Entretien de M. Strasser, Fondé de pouvoir de  
l'entreprise Mowag S.A. à Kreuzlingen.

Exportations de matériel de guerre  
en Argentine et au Chili.

I A. M. Strasser expose la situation de la Firme Mowag S.A. dont la production comprend essentiellement des véhicules à usage militaire. Les commandes de l'armée suisse ne suffisant plus pour maintenir en activité ce secteur de sa production, Mowag a cherché des marchés étrangers et a concentré ses efforts sur l'Amérique latine. Malgré la concurrence allemande, anglaise, française et surtout américaine, elle a réussi à obtenir deux contrats importants, l'un en 1968 du Gouvernement argentin, l'autre en 1970 du Gouvernement chilien.

B. Les contrats conclus avec l'Argentine et le Chili prévoient la livraison de véhicules blindés non armés. Il ne s'agit donc pas de "hartes Kriegsmaterial".

## 1) Argentine

Mowag a livré à l'armée argentine 72 véhicules blindés non armés du type "Grenadier". Elle demande maintenant une autorisation d'exportation pour des pièces de rechange d'une valeur d'environ Fr. 103'000.- (le 2 décembre 1970, nous avons accordé une autorisation d'exportation pour une livraison similaire).

## 2) Chili

Mowag a reçu une commande pour 6 véhicules blindés non armés du type "Roland" de la police chilienne. L'autorisation de fabrication a été accordée le 15 septembre 1970. Mowag a soumis une demande d'exportation et désire honorer le contrat qui prévoit le versement d'une indemnité pour les retards de livraison à partir du 30 janvier 1971.

C. Vu la situation de la Maison Mowag S.A. et compte tenu des engagements qu'elle a contractés envers les Gouvernements argentin et chilien, nous avons l'intention de donner dès maintenant et sans attendre la décision de principe concernant la politique future d'exportation d'armes vers l'Amérique latine les deux autorisations d'exportation. Nous vous prions de nous faire savoir dès que possible si vous approuvez notre intention.

II M. Strasser mentionne également les deux affaires suivantes :

A. Argentine. Mowag prévoit la livraison en avril 1971 de 6 véhicules blindés du type "Grenadier" destinés à la marine argentine. L'autorisation de fabrication a été accordée le 17 août 1970.

B. Argentine. Un contrat de licence a été conclu pour la fabrication d'environ 250 véhicules blindés du type "Grenadier". L'Argentine n'a pas encore pris de décision au sujet des pièces qui seraient fabriquées sur place. Au début, cependant, Mowag produirait 60 à 70 % de la valeur du véhicule, puis sa part diminuerait peu

à peu pour n'atteindre dans l'ensemble que 20 à 30 % de la valeur du véhicule.

C. Nous avons fait part à M. Strasser de la situation actuelle et de la décision du CF de réexaminer la question concernant les livraisons à l'Amérique latine.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL  
Affaires Politiques

R. G. Gelzer